

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL D'INSTANCE DE
BOULOGNE BILLANCOURT
CS70097

35 rue Paul Bert
92104 Boulogne Billancourt Cedex
Tél : 01 46 03 08 17

Permanence du service des tutelles :
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h

**Requête en vue de la
VENTE D'UN BIEN
IMMOBILIER**
(article 426 et 505 du Code civil)

Minute n° (à remplir par le greffe) :

Nom (*curateur ou tuteur*) :

Téléphone :

Nom de la personne protégée :

La personne protégée est propriétaire d'un bien immobilier situé :

Je sollicite l'autorisation de vendre ce bien

au prix deeuros net vendeur, payable comptant le jour de la signature authentique de vente

ou

au prix non inférieur à la somme de euros net vendeur (si pas de futur acquéreur).

Pièces jointes (nécessaires)

- deux attestations de valeur du bien établies par des agences immobilières ou études notariales,
- une copie de la promesse de vente ou l'offre d'achat écrite du futur acquéreur
- si le bien était le domicile principal de la personne protégée avant qu'elle ne soit admise dans un établissement (hôpital long séjour, maison de retraite), un certificat médical d'un médecin spécialiste ou traitant (n'étant pas celui de l'établissement), qui atteste que le retour de la personne protégée à son domicile est impossible au vu de son état de santé.

Dans ce cas, veuillez préciser :

- le nom du médecin :
- la date du certificat :

Fait à :

le :

Signature :

Cadre réservé au tribunal

RECEVABILITE DE LA REQUETE

- Oui
- Non, la requête est incomplète. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires à savoir: